Le Numéro : [illegible] centimes

Edition du "RÉVEIL DU NORD"
1?? bis, rue de Bavis, LILLE
La plus forte vente de la région

L'Égalité

JEUDI 19 NOVEMBRE 1925

BUREAUX :
ROUBAIX | Téléph. 9-61
20, Grande-Place, 20
TOURCOING | Téléph. 5-66
2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

500 millions promis n'ont pas été payés aux Sinistrés

(DE NOTRE REDACTION PARISIENNE)

La Commission des Régions Libérées, réunie hier sous la présidence de MM. Philippoteaux et Raoul Evrard, députés, a entendu les délégués des Ministre des Finances et Sous-Secrétaire d'Etat des R. L., les chefs des Services de prestations en nature de ces départements.

Des précisions ont été fournies sur la progression des contrats de prestation, approuvés à la date du 15 novembre 1925, sur ceux en cours d'approbation, sur la nature des marchandises commandées, sur le nombre et le montant des certificats d'imputation et de crédit délivrés, sur les paiements effectués, la valeur minimum des livraisons reçues et enfin sur les parts envisagées pour les régions libérées, pour les années 1925 et suivantes :

Des projets... d'avenir splendides

Ces prévisions, qui sont susceptibles de varier par suite des différences des changes, sont les suivantes :

Années 1925	225	millions
— 1926	554	»
— 1927	981	»
— 1928	1.934	»
— 1929	2.528	»
— 1930	6.225	»

Une sous-commission de dix membres, soit un représentant de chacun des départements des régions dévastées, a été désignée pour surveiller l'exécution des décisions prises et se mettre en rapport avec les divers services organisés.

Par contre les paiements immédiats sont maigres

Elle a entendu ensuite M. Martin, directeur du Crédit National, sur les paiements effectués aux sinistrés par cette organisation.

Cette situation serait la suivante : Fin octobre, les paiements espèces (remploi) étaient de 719 millions. Ils doivent atteindre fin novembre 789 millions.

Les paiements espèces (y compris le non-remploi) s'élèveront fin novembre à 915 millions, sur 1 milliard, somme prévue par la loi de finances.

En O. D. N. aliénables, les paiements de réquisition s'élèveront fin novembre à 1.213 millions. La situation de Bourse n'avait pas permis au Ministre des Finances de distribuer la totalité, dont le maximum prévu par la loi était de 1.774 millions.

En O. D. N. nominales, les paiements de réquisition s'élevaient fin octobre à 810 millions. Ils seront fin novembre d'environ 950 millions, — c'est la totalité de ce qui a été demandé par *les sinistrés*.

Un amendement que nous avons instamment réclamé

La *Commission des R. L.* a examiné ensuite les amendements au projet de loi instituant une contribution nationale exceptionnelle pour l'amortissement de la dette publique, présentés par Goniaux et Gaston Poittevin, députés.

D'autre part, M. Philippoteaux a déposé sur le bureau de la Chambre le texte de l'article 14 de la même loi : seront exemptés de la contribution nationale exceptionnelle :

1° Les titres nominatifs ou au porteur remis en paiement de leurs dommages de guerre, aux communes, syndicats de communes, départements, établissements publics ou d'utilité publique ;

2° Les obligations de la Défense Nationale inaliénables délivrées en règlement des créances nées de la réparation des dommages de guerre.

« L'As » des dactylos

(Wide World Photos).

La jeune anglaise Miss Eleonor MITCHELL, qui a triomphé dans l'épreuve de vitesse pure dans le championnat européen de dactylographie, avec une machine française et qui a réussi la moyenne prodigieuse de 812 frappes à la minute

L'affaire d'avortement de Marcq-en-Barœul

LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL A CONDAMNÉ LE « DOCTEUR » FUNDT A 3 ANS DE PRISON.

Hier devant la seconde chambre du tribunal civil de Lille, jugeant correctionnellement, présidée par M. le vice-président Foucart, ont comparu Charles Fundt, soi-disant docteur, demeurant 79, rue de Lille, à Flers-Breucq, et trois malheureuses femmes, d'origine polonaise : Krypeck Anna, 26 ans ; Boreck Josépha, 22 ans et Karez Marie, 23 ans, ouvrières d'usine, demeurant à Marcq-en-Barœul, sous la prévention de tentative d'avortement.

Fundt, le soi-disant docteur, s'était fait dans la région de Marcq-en-Barœul, la réputation de rétablir les perturbations de l'organisme génital.

Les clientes affluèrent, à tort ou à raison, se méprenant peut-être sur leur véritable situation. Le docteur Fundt qui délivrait des pilules à 50 fr. et se livrait à d'autres expériences allant jusqu'à 200 fr. ramassait le pauvre argent gagné péniblement par ses malheureuses patientes.

A l'audience d'hier, après un sévère réquisitoire de M. le substitut Donnat, malgré les plaidoiries de Me Vanhoucke pour Fundt et de M. le bâtonnier Spriet pour les trois victimes, le tribunal a condamné Fundt à 3 ans d'emprisonnement et 3.000 fr. d'amende : les femmes Krzypeck, Boreck et Karez s'entirent avec 1 an d'emprisonnement avec sursis et 50 fr. d'amende.

LES MENÉES ROYALO-FASCISTES

dans le Nord de la France

LES GENS DU ROY contre le "Réveil"

Notre procès a été remis au 16 Décembre

Nous avons publié, il y a quelques jours, la communication du Procureur de la République, de Lille, nous avisant qu'à l'audience du 18, le Ministère Public se verrait obligé de demander le renvoi à un mois, du procès en diffamation intenté à notre directeur Eugène Guillaume, à nos collaborateurs Emile Gest et Marcel Polvent et au Maire de Lille Roger Salengro, par M. Declercq, statuaire à Lille.

Nous avons dit combien nous trouvions regrettable cette remise, — à laquelle nous étions tout à fait étrangers.

Nous étions prêts pour la défense, n'avions rien à craindre des gens du Roy et ne souhaitions qu'une chose, que l'affaire vint devant les juges au plus tôt pour nous expliquer.

Comme prévu, au cours de son audience d'hier sur la demande du Ministère Public et malgré les protestations hargneuses des avocats du plaignant, le Tribunal a accepté la remise demandée et a fixé la date du procès au 16 décembre prochain. Nous ne pouvons donc que nous incliner.

L'affaire néanmoins n'est que partie remise. Elle viendra en son temps et nous serons là.

C'est fermement et de grand cœur que nous nous rencontrerons le 16 décembre avec les Gens du Roy au rendez-vous donné.

L'audience

Dans les conditions dans lesquelles elle se présentait, l'audience d'hier ne devait revêtir qu'un intérêt relatif.

Malgré tout, une assistance assez nombreuse se pressait dans la salle.

Les débats étaient présidés par M. Foucart, assisté de MM. Blondel et Campion.

Nous nous étions fait représenter par Me BALAVOINE, ancien bâtonnier du barreau de Lille ; Roger Salengro, par Me MOITHY ; le plaignant par Me Brackers d'Hugo fils et Bataille fils.

M. Donnat, substitut, occupait le siège du Ministère Public.

Dès le début de l'audience, le Ministère public demanda le renvoi de l'affaire.

De l'autre côté, dit-il, se déroule le procès des Communistes d'Halluin. Il était impossible que ces deux affaires fussent jugées le même jour.

Des escarmouches qui promettent

Au nom de Declercq, M. BRACKERS D'HUGO s'éleva véhémentement contre la remise et déposa des conclusions demandant que le jugement fut rendu par défaut.

Non moins hargneusement, Me BATAILLE protesta à son tour, et s'éleva contre la décision prise par le Parquet, ce qui lui valut une verte riposte du Président : « Le Tribunal n'a pas à se faire dicter son devoir ! ».

Il déposa ensuite sur le bureau du Tribunal les appels lancés par le Parti Socialiste et la Fédération du Nord de la Libre-Pensée et dans une harangue pleine de fiel, s'efforça en vain d'en imposer aux juges.

En notre nom, Me BALAVOINE fit remarquer avec calme qu'il n'avait pas sollicité la remise **au contraire, que nous étions prêts à répondre à l'attaque.**

Néanmoins, il s'inclina avec déférence devant la décision du Tribunal, et demanda au Président de prendre acte de notre présence et de notre volonté de nous expliquer sur le fond de l'affaire.

M. DONNAT répondit **que le Parquet, seul, de sa propre volonté, avait demandé la remise et qu'il en prenait l'entière responsabilité.**

Au nom de Roger Salengro, Me MOITHY déclara à son tour la ferme intention de son client de se trouver face à face avec ses adversaires.

Il fit ressortir que seule la passion politique a incité les gens du Roy à poursuivre le Maire de Lille. Ils trouveront à qui parler !

En terminant, Me MOITHY déclara s'en rapporter à la sagesse du Tribunal.

Les juges se retirent ensuite pour délibérer.

Vingt minutes plus tard, l'audience reprenait et le Tribunal prononçait un jugement de **remise de l'affaire au 16 décembre prochain.**

L'attitude agressive des jeunes avocats du plaignant, l'ardeur haineuse avec laquelle ils ont abordé l'affaire, prouve clairement que les royalo-fascistes veulent faire du procès un procès de tendances, un procès politique.

Nous les attendons de pied ferme. Nous saurons nous défendre.

Les fraudeurs-conspirateurs devant la Cour d'Appel

On sait que le Procureur de la République de Lille a interjeté appel « à minima » du jugement rendu le 24 octobre dernier par le Tribunal Correctionnel de Lille, dans l'affaire des « Armuriers du Roy » pincés à Baisieux, avec les fusils allemands.

Rappelons qu'aux termes de ce jugement, Théry et Bernard, reconnus coupables : 1° de fraude simple (pour avoir intenté d'introduire des fusils et des accessoires) ; 2° de fraude par voiture (pour avoir importé précédemment, avec l'aide d'un moyen de transport, une vingtaine de revolvers ; 3° de détention d'armes de guerre ; furent condamnés à 8 mois d'emprisonnement avec sursis et à des amendes fiscales

L'affaire sera appelée samedi prochain 21 novembre, à l'audience de la chambre des appels correctionnels de la cour d'appel de Douai, présidée par M. Wagon, président de chambre.

M. l'avocat général Cruveillé occupera le siège du ministère public.

Au banc de la défense prendront place : Mes Gayet et le Papa Théry, tous deux du barreau de Lille.

LES "MAUSERS" de Boulogne

Une première réponse à la presse fasciste

(De notre Correspondant particulier)

Notre premier article sur l'envoi **présumé** d'armes de guerre allemandes à destination de fascistes français a, comme il fallait s'y attendre, fait l'effet d'une bombe dans les services rédactionnels de la plupart de nos confrères nordistes ou boulonnais.

Enquêtes, interviews, etc..., ont donné base à maints articles, certains contenant des attaques perfides, des insinuations malveillantes, **toujours anonymes,** comme celui du **« Télégramme »** chez qui les années semblent avoir effacé le ridicule de l'affaire Delamarre (l'assassiné-vivant) ; les interviews personnels et même... impersonnels du **« Grand Echo »** et de **« La Dépêche »** de Lille, lesquels, de leur côté ont oublié l'affaire Rabret, en qui ils avaient découvert l'assassin de la petite Niquet, et bien d'autres... fours encore !

Nous dédaignons ces attaques, mais l'interview de M. Valleins, commissaire spécial, publiée dans le **« Grand Echo »**, les réponses étonnamment facétieuses de ce fonctionnaire, nous mettent particulièrement à l'aise.

Notre révélation d'hier matin, **qu'un document officiel, secret, serait venu corroborer nos renseignements,** a évidemment jeté le trouble chez nos satiriques confrères..., ça c'est une chose qu'ils ne savaient point ! ! !

Et M. Valleins, dont les bras se lèvent si facilement, ne les laisserait-il pas retomber lourdement si, à l'appui de ce que nous avons relaté, il lui était posé cette simple, **mais si précise question :**

« Le commissaire spécial n'a-t-il pas reçu au début du mois, c'est-à-dire vers le 6 ou 7 novembre (nous commençons à préciser), une note secrète du Ministère de l'Intérieur (Sûreté Générale) laquelle, fait absolument troublant (n'est-ce pas chers confrères ?) prescrivait une enquête relative à 80.000 « Mauser », — pas un de plus, pas un de moins — dont le débarquement était prévu à Boulogne, et où les ports d'expédition, Anvers et Amsterdam, étaient nettement indiqués ? ? ?

Poser la question, c'est la résoudre.

Nous ne pouvons donner les détails de ce fameux document qui, pour nous, constitue une paire de taloches suffisamment efficace pour démolir les enquêtes et autres interviews de nos confrères, lesquels, ajouterons-nous, très contents de voir la paille dans l'œil d'un de leurs collègues, n'aperçoivent pas la poutre dont ils sont affligés !

Une fois de plus, nous crions au Gouvernement : « Alerte ! ». Et nous disons que le remède le plus efficace pour annihiler les efforts de tous ceux qui cherchent à renverser la République, c'est de monter bonne garde devant les organisations royalo-fascistes !

Notre enquête continue !

P. MOLEUX.

LES REVENDICATIONS DES CHEMINOTS RETRAITÉS

La Fédération Nationale des retraités des chemins de fer français et coloniaux a donné aujourd'hui un déjeuner-réunion à Paris.

Des allocutions ont prononcées par MM. Briand au *nom* du Ministre des Travaux publics ; Le Trocquer ; Mauger, sénateur du Cher ; Bouisson, vice-président de la Chambre des députés et par M. Jammy Schmidt.

Les orateurs ont donné l'assurance aux cheminots retraités que leurs efforts tendront à leur faire obtenir satisfaction dans les revendications que la Fédération présente aux Pouvoirs publics.

Le général Sarrail s'est expliqué à propos de la Syrie

Les Commissions des affaires extérieures et de l'armée ont entendu mercredi matin, le général Sarrail.

Ce dernier a rappelé les origines de la révolte des Druses. Il a indiqué quelle avait été l'attitude de ses prédécesseurs à l'égard de la famille Attrache et dans quelles conditions il avait dû lui-même recourir contre elle à des mesures de rigueur. Il a montré que les Druses, alliés à certains éléments, avaient tenté une attaque contre Damas et expliqué qu'il avait dû faire appel à l'artillerie pour protéger les quartiers chrétiens et réduit cette intervention à ses véritables proportions.

Il a indiqué enfin les mesures qui lui paraissent susceptibles de ramener le calme en Syrie. Il a ajouté qu'il considérait la dernière révolte des Druses comme un épisode du mouvement islamique.

Après l'audition du général Sarrail, M. Briand a précisé qu'elle avait été l'attitude de la Grande-Bretagne et a tenu à rendre hommage à sa collaboration cordiale et loyale au cours des événements derniers.

A l'issue de la réunion des deux commissions de l'armée et des affaires étrangères, plusieurs assistants ont déclaré que le général Sarrail, a fait son exposé d'une façon très complète et en des termes tels qu'il n'a pu soulever la moindre objection de la part des membres de l'opposition.

Le haut commissaire, au cours de ses explications s'est attaché à souligner certaines exagérations publiées dans la presse et à répondre aux critiques qui ont été adressées à son administration.

Il a montré aussi qu'elle avait été l'action de ses prédécesseurs, les difficultés que ceux-ci avaient eux-mêmes rencontrées ainsi que la part de responsabilité dans les événements incombant à certains de ses collaborateurs.

Il a fait en particulier ressortir les erreurs commises par divers fonctionnaires tant civils que militaires notamment le capitaine Carbillet et a insisté plus particulièrement sur diverses fautes administratives des services.

Par contre le général Sarrail a rendu hommage au général Michauld, dont il a loué la bravoure.

Le général Degoutte envoyé au Maroc ?

On croit savoir que le général Targe, à qui le gouvernement avait songé tout d'abord pour remplacer au Maroc le maréchal Pétain, va reprendre le commandement de l'armée du Rhin. C'est le général Degoutte qui serait envoyé au Maroc, à la tête des troupes d'opérations.

La catastrophe d'Hardelot

Le Père Delaporte sera jugé le 16 décembre

Les débats de l'affaire de la noyade d'Hardelot, qui devaient se dérouler hier devant le tribunal correctionnel de Boulogne, ont été remis à un mois. C'est donc le 16 décembre que l'inculpé, le Père Delaporte, aura à répondre de la mort des treize enfants de Wattrelos qui avaient été confiés à ses soins.

Les accords de Locarno adoptés, en principe, par le cabinet du Reich

Dans les milieux officiels de Berlin, on déclare que le Cabinet a adopté en principe les accords de Locarno, mais que la décision définitive et formelle ne pourra être prise qu'après consultation des présidents de conseil des Etats particuliers, qui sont convoqués pour jeudi.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Froid, vent de Nord-Est, 6 à 8 mètres ; ciel nuageux ; température minimum 3 degrés.

Les émeutiers communistes d'Halluin

DEVANT LA JUSTICE

La première audience au tribunal correctionnel de Lille, a été mouvementée

Un Meninois, convaincu de faux témoignage, a été arrêté et sera poursuivi

Devant le Tribunal correctionnel de Lille, est venu hier le procès pour entraves à la liberté du travail engagé vis-à-vis des communistes d'Halluin qui pénétrèrent dans l'usine Sion, le 12 octobre dernier, dans le but de débaucher le personnel.

On se souvient que ce jour-là une grève de vingt quatre heures avait été déclarée par les dirigeants communistes et qu'elle n'eût guère de succès dans le monde ouvrier.

Les accusés sont au nombre de huit : Gilbert Declercq, Zulma Dumortier, Julien Lagaë, Henri Feys, Edouard Feys, Alphonse Strobbe, Jules Vanhecke, Rémi Vermaut. Ils sont défendus par Mes Delvallée et Woormser.

Le Tribunal est présidé par M. Leclercq, assisté de MM. Merchier et Lambert.

M. Dardot, substitut au Procureur de la République occupe le siège du Ministère public.

Toute la journée, une grande confusion régna dans le débat de cette affaire, difficile à débrouiller : une partie des témoins prétendant avoir aperçu les accusés à l'intérieur ou dans la cour des établissements Sion, l'autre partie affirmant que Declercq, Lagaë, Feys Strobbe et les autres inculpés ne pénétrèrent point dans cet établissement.

A la Justice, il appartient de trancher le cas.

"Vous êtes inculpés..."

La séance débute par l'appel des accusés. « Vous êtes inculpés, dit ensuite M. Leclercq, de violation de domicile, violences, entraves à la liberté de travail. »

QUELQUES ACCUSÉS

Le Président du tribunal résume les faits qui se déroulèrent à Halluin le 12 octobre : le meeting en plein air, le cortège communiste, la manifestation devant, puis à l'intérieur de l'usine Sion, la fuite et la défense de M. Sion, l'agression dont il fut victime, de même celle dont eurent à souffrir les gendarmes Pinchart et Lecomte.

Interrogés, tous les inculpés en bloc nient absolument être entrés chez Sion, soit dans l'usine, soit dans la cour.

Jules Vanhecke reconnait, de son côté, avoir l'après-midi, frappé une femme dont le mari travaillait chez Sion.

Le défilé des témoins

Le premier témoin appelé est M. Gultier, 44 ans, commissaire de police à Halluin. Nouveau venu dans le pays il connaissait peu Halluin et est arrivé tardivement sur les lieux.

« Qui a organisé la manifestation ?... » demande M. Dardot, substitut.

Le témoin dit que c'est Gilbert Declercq.

« Qui a donné à la gendarmerie le renseignement que des troubles pourraient se produire à Bousbecques ?... » demande encore M. Dardot.

Le témoin déclare ne rien savoir sur ce sujet.

— Concernant la manifestation, l'adjoint DECLERCQ, déclare avoir seulement accédé au désir de ceux qui l'entouraient, ne rien avoir commandé, et donné seulement le conseil de se ranger en ordre, par rangs de quatre.

M. VANTOMME Appollinaire, commissaire spécial à Baisieux, est le second témoin cité. De certains renseignements fournis par lui, il semble ressortir que M. Sion, industriel, était un homme assez emballé.

Ce que dit le Maire d'Halluin

M. DESMETTRE, maire d'Halluin, est arrivé à l'usine Sion, quand les faits reprochés aux inculpés s'étaient déjà déroulés, car il se trouvait en queue du cortège. Dans la cour de l'usine, il vit M. Robert Sion, pénétra dans l'usine, constata qu'on n'y travaillait plus, et, revenant sur ses pas, vit les gendarmes entourés, renversés et frappés. Il n'a reconnu aucun des agresseurs.

La déposition de M. Desmettre offre certaines contradictions avec ses antérieures déclarations au capitaine de gendarmerie Duval. C'est ce que fait remarquer M. Dardot, substitut.

Au capitaine de gendarmerie, M. Desmettre aurait déclaré avoir vu les agresseurs des gendarmes. Comme le capitaine lui demandait les noms des agresseurs, M. Desmettre déclara ne pas vouloir dénoncer des camarades.

M. le substitut dépose alors des conclusions prenant acte des variations du témoin en ses diverses déclarations.

M. Desmettre, Maire d'Halluin et son adjoint M. Declercq

Interrogé à nouveau, M. Desmettre déclare ne pas avoir vu son adjoint Gilbert Declercq dans la cour de l'usine Sion.

Les gendarmes furent assaillis

Le brigadier Lecomte, conte ensuite de quelle façon lui, et son chef, l'adjudant Pinchart furent frappés et jetés à terre.

Quand il fut relevé, le maire d'Halluin s'approcha de lui et déclara : « Messieurs je vous protège. »

L'adjudant Pinchart confirme la déclaration de son subordonné. Tous deux furent frappés avec sauvagerie. Il n'a pu reconnaître aucun des délinquants tellement l'agression fut rapide.

Le récit de l'Industriel Sion

M. Robert Sion, industriel confirme les faits connus de tous. A 7 heures déjà il fut insulté par Strobbe. A 8 heures, cet homme était encore là. Vers 10 heures 30, M. Sion travaillait dans son bureau lorsqu'une pluie de briques pulvérisa les vitres.

M. Sion sortit dans la cour, la grand'porte de l'usine s'ouvrit sous la poussée de la foule et les manifestants se précipitèrent sur l'industriel en criant « Tuons-le ».

M. Sion se réfugia dans son jardin puis dans son habitation, prit son fusil de chasse qui se trouvait dans un étui, le monta, revint sur le perron, se trouva nez à nez avec ses agresseurs et tira en l'air.

Les manifestants se sauvèrent. Strobbe était là à ce *moment et peut-être Vermaut*. Ce dernier, le témoin ne peut l'affirmer à coup sûr.

Les gendarmes Lecomte et Pinchart qui furent blessés et l'industriel attaqué, M. Robert Sion

Les manifestants allèrent ensuite dans l'usine. M. Sion, déposant son fusil les suivit. Il vit alors M. Desmettre maire d'Halluin et lui dit : « C'est honteux ce qui se passe ici ». Le maire haussa les épaules et retourna dans la cour.

Répondant à une question de Me Delvallée, M. R. Sion déclare ne s'être livré à aucune provocation vis-à-vis des manifestants, et avoir aperçu Declercq parmi les manifestants.

Une agression à côté

On sait qu'à Jules Vanhecke, il est reproché d'autre part d'avoir, l'après-midi, frappé deux femmes qui passait. Vanhecke sortit du cabaret de la « Maison du Peuple » et donna des coups *de poing et de pied à Mmes Thylle* et Debon.

La déposition des témoins et les déclarations de l'inculpé confirment les faits.

Pour sa décharge, Vanhecke prétend que Mme Thylle se moqua de lui.

LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE

Une fabrique de chicorée incendiée

A SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE

Les moyens de fortune avec lesquels les pompiers ont combattu l'incendie dont on voit ci-dessous les dégâts

Dans la nuit de mardi à mercredi, un violent incendie a anéanti la fabrique de chicorée, sise au chemin de Messines à Saint-André.

Il était environ 3 heures du matin, lorsque des voisins aperçurent la lueur des flammes qui s'échappaient de la toiture de l'usine. Aussitôt l'alarme fut donnée et le propriétaire des établissements, M. Prévost qui habite au n. 137 de la même rue et qui était couché fut averti.

Les sapeurs-pompiers de Saint-André et de Lille furent aussitôt prévenus tandis que les voisins essayaient de combattre le feu à l'aide de seaux d'eaux.

La section des sapeurs-pompiers de Saint-André arrivait bientôt sur les lieux, suivie de peu par une auto-pompe de Lille.

Malheureusement l'eau faisant défaut il fallut puiser dans un fossé bourbeux se trouvant à proximité.

L'incendie avait pendant tout ce temps, pris une extension formidable et tout espoir de sauver le bâtiment était perdu.

A 4 h. 30, la toiture s'effondrait au milieu d'un fracas formidable.

Les sapeurs-pompiers s'employèrent alors à préserver les habitations voisines.

Après plusieurs heures d'efforts tout danger était conjuré.

Les causes du sinistre sont totalement inconnues.

En quittant leur travail, mardi soir, les ouvriers n'avaient rien remarquer d'anormal.

Les dégâts qui n'ont pas encore pu être évalués, sont couverts par une assurance.

M. DANIEL-VINCENT A STRASBOURG

Recevant hier matin à Paris, M. Charléty, recteur, le président du Conseil d'administration de l'école supérieure de pétrole et des combustibles liquides, M. Daniel-Vincent a accepté de présider le 2? novembre, l'inauguration de cette école.

De Londres au Cap

(Wide World Photos).

L'aviateur anglais ALAN COBHAM qui effectue le raid Londres-Le Cap. Il a passé par Le Bourget, Bron, près de Lyon, et Marseille

Pour les victimes d'accidents de travail

Une proposition de loi de Goniaux, député du Nord

Notre ami Charles Goniaux, député du Nord, en accord avec les syndicats ouvriers de notre région, de la C. G. T. et du groupe parlementaire socialiste, vient de déposer sur le bureau de la Chambre des députés, avec demande de discussion immédiate, la proposition de loi ci-après :

« Le paragraphe 2 de l'article 2 de la loi du 9 avril 1898, modifié par la loi du 22 mars 1902 et par la loi du 5 avril 1920, demeure ainsi rédigé :

» Ceux dont le salaire annuel dépasse 8.000 francs ne bénéficient de ces dispositions que jusqu'à concurrence de cette somme. Pour le surplus, et jusqu'à 18.500 fr., ils n'ont droit qu'au quart des rentes stipulées à l'article 3, à moins de conventions contraires élevant le chiffre de la quotité. »